Ile de France
4/14 rue Ferrus
75014 PARIS
Tél : 01 58 10 45 39

Syndicat National Unitaire Pôle Emploi IDF
syndicat.snu-idf@pole-emploi.fr

L'Echo des DP

De Janvier 2013

Fédération Syndicale Unitaire
www.snutefifsu.org

Vous avez dit confidentiel :

Au Pôle Emploi comme ailleurs l'envoi des fiches de paye devrait être confidentiel, or lorsque ces courriers transitent par la plate forme, les fenêtres des enveloppes ne font apparaître que le nom et prénom de l'agent. Les collègues des plateformes sont donc contraints d'ouvrir ces courriers pour réorienter la fiche de paye. La Directive européenne 97/66 du 15 décembre 1997 garantit le secret de la correspondance quelle que soit la nature du courrier, **le circuit du traitement du courrier à Pôle Emploi ne tient donc pas compte du respect de la confidentialité.**

Contrat Unique d'Insertion

Gardé à vue

Vous étonneriez-vous de voir un collègue en CUI tenir seul le poste d'accueil, comme à Brétigny ? La direction, en séance, le justifie : « L'ELD a vue directe sur l'accueil ». Et la prochaine fois qu'invoqueront-ils pour **justifier l'injustifiable** ?

Formation « all inclusive »

Comme aucun de nous ne l'ignore, le CUI est un contrat unique d'INSERTION, Pôle Emploi l'a bien compris. Aussi il octroie à ces collègues, royalement, 5 jours de formation pour « découvrir le nouvel environnement de travail, acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à leurs activités au sein de Pôle Emploi, et s'approprier les actions à mener pour favoriser leur insertion future.»… **Pôle Emploi plus fort que la méthode ASSIMIL…**

La pause s'impose

Consciente de ses obligations, la Direction réitère l'affirmation que l'agent doit pouvoir prendre une pause. Seul bémol, elle n'est pas prise en compte dans la planification.

Exigez-la !
La pause s'impose.